

NEXANS MAROC

Société anonyme au capital de 224.352.000 Dirhams
Siège social : Casablanca (20630) – Boulevard Ahl Loghlam, Sidi Moumen,
RC CASABLANCA 7545

Rapport de Gestion**Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux dispositions de l'article 36 de nos Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte des résultats de l'activité de votre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, et soumettre à votre approbation le bilan, les comptes et les états de synthèse arrêtés à cette date, ainsi que le projet d'affectation du résultat de cet exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Avant d'exposer la situation de votre Société et de vous faire part de l'analyse du résultat de l'exercice, nous vous proposons de vous présenter la situation économique générale.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020**I. Conditions de marché****a. Environnement économique au Maroc**

La situation économique a été fortement impactée par la pandémie puisque le Maroc est considéré par la Banque Mondiale comme étant le pays de la zone MENA le plus affecté avec une récession de -6,3%. Les principales causes sont la longue et sévère période de confinement et la baisse drastique des activités des métiers mondiaux du Maroc que sont le tourisme, l'aéronautique et le textile.

Parallèlement à la crise économique, le secteur primaire a connu, en raison d'une mauvaise pluviométrie, une décroissance de 7,1% en 2020 après celle de - 4,6% en 2019.

Les indicateurs financiers du Maroc se dégradent suite à cette crise avec un déficit budgétaire à -7,8% du PIB, une dette publique passant à 76% du PIB et une perte de 580.000 emplois.

Concernant les marchés africains cibles de l'entreprise, l'UEMOA a connu une croissance de son PIB de +2,4% contre une projection initiale de +6,6% alors que la zone économique CEMAC a eu une récession de -3,7%. Ces 2 marchés ont été respectivement impactés par la fermeture des frontières et des échanges économiques mondiaux et par la baisse des cours des matières premières, le pétrole principalement.

b. Marché et parts de marché

Face à un marché local du bâtiment en baisse de près de -10% en 2020, Nexans Maroc a vu ses parts de marché stable à +0,3 point. Concernant le marché local et régional

des infrastructures, il est resté stable à -0,2%. La part de marché de l'entreprise a baissé de -1,7 point en cohérence avec la stratégie de réduire notre exposition dans un secteur marqué par de fortes difficultés de paiement.

II. Résultats financiers

a) Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation est le suivant :

- Nexans Maroc : société consolidante
- Sirmel : filiale à 84,83% de Nexans Maroc, consolidée par intégration globale
- Sirmel Sénégal : filiale à 50,90% de Sirmel, consolidée par intégration globale
- TEM : filiale à 99,97% de Nexans Maroc, consolidée par intégration globale
- Coprema : filiale à 99,90% de Nexans Maroc, consolidée par intégration globale
- Nexans Côte d'Ivoire, participation de Nexans Maroc à 41%, consolidée par intégration proportionnelle

b) Activité commerciale

Le chiffre d'affaires total consolidé à cours de métaux et devises constants s'élève à 1.799 MDH et montre, malgré la crise pandémique, une faible baisse du volume des ventes de 2,9% par rapport à 2019 décomposé en :

- +1 % pour Nexans Maroc
- - 3 % pour les activités de distribution Sirmel

c) Comptes sociaux de Nexans Maroc

Nexans Maroc affiche un chiffre d'affaires de 1.399 MDH en 2020, en baisse organique de -0,2%, à prix des métaux courants mais de +1,2% à cours et monnaies constants.

Le résultat d'exploitation s'établit à 87 MDH contre 51 MDH l'année précédente,

Le résultat courant s'établit à 80 MDH contre 46 MDH en 2019. Le résultat non courant s'établit à -4MDH contre - 9MDH en 2019.

d) Comptes sociaux de Sirmel Maroc, Sirmel Sénégal, et Nexans Côte d'Ivoire

▪ Sirmel Maroc

Comme annoncé précédemment, l'activité distribution de Sirmel a été très impactée par la pandémie. Le chiffre d'affaires social est en retrait de 11,4% par rapport à 2019. Il a atteint le chiffre hors taxe de 354.934 KDH. Le résultat d'exploitation est 11.106 KDH contre 20.048 KDH soit en retrait de 8.942 KDH.

Le résultat courant est à 6.143 KDH contre 19.555 KDH en 2019 et le résultat net après impôts est de +245 KDH contre +8.571 KDH en 2019.

Il est à noter que le plan de transformation lancé en 2017 a permis de dégager un résultat légèrement positif malgré une année de crise économique sévère.

▪ **Sirmel Sénégal**

Le chiffre d'affaires social est à 141.084 KDH contre 170.634 KDH en 2019.

Le résultat d'exploitation est de + 4.703 KDH contre + 15.948 KDH en 2019 et le résultat net après impôts est à + 204 KDH un résultat 2019 de +9.744 KDH.

▪ **TEM**

TEM réalise un chiffre d'affaires de 21. 466 KDH tourné exclusivement vers la vente de tourets en bois à Nexans Maroc. Elle enregistre un résultat net de 749 KDH contre 846 KDH en 2019.

▪ **Nexans Côte d'Ivoire**

Pour sa deuxième année complète d'activité, le chiffre d'affaires social courant s'est établi à 189 MDH contre 129 MDH en 2019. Le résultat d'exploitation est à + 309 MDH contre – 20,6 MDH en 2019 et le résultat courant à -10,3 MDH contre -25 MDH en 2019. Ce résultat net est impacté par le niveau des amortissements et les frais financiers.

III. Indicateurs financiers Nexans Maroc

Tous les indicateurs financiers de Nexans Maroc montrent une excellente performance en 2020 :

Une rotation des stocks en baisse à 8,1 semaines de vente est enregistrée contre 10,8 semaines l'année précédente.

La trésorerie nette est à + 341 MDH au 31 Décembre 2020.

Le nombre de jours de compte clients baisse à 83 jours de chiffre d'affaires contre 105 jours une année auparavant.

Le ratio besoin de fond de roulement sur ventes passe à 10% contre 17% en 2019.

En conséquence le résultat net s'établit à +57 MDH contre +29 MDH en 2019.

IV. Investissements

La politique d'investissement se poursuit avec un montant de 28.450 KDH comprenant les projets suivants :

- Capacité de production : 18.050 KDH
- Sécurité, environnement : 1.900 KDH
- Maintenance et amélioration continue : 8.500 KDH

V. Hygiène et Sécurité

L'année 2020 a été sans aucun accident avec arrêt sur les deux sites de Nexans Maroc permettant d'atteindre les records suivants en nombre de jours :

- Casablanca : 2.136 jours
- Mohammedia : 1.913 jours
- Sirmel : 821 jours

VI. Perspectives 2021

Nexans Maroc voit le maintien de ses positions sur le marché marocain, et la poursuite de son développement à l'export, en particulier en Afrique francophone. Cette évolution sera accompagnée, des investissements industriels seront prévus dans le budget.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice 2020 faisant apparaître un bénéfice de 57 344 677,18 DH, il vous est proposé par le Conseil d'administration de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	57 344 677,18 DH
Réserve légale	-
Réserve d'Investissement	-
Report à nouveau	258 167 033,08 DH
Total	315 511 710 ,26 DH
AFFECTATION	
Dividende	22 435 200,00 DH
Report à nouveau	293 076 510,26 DH
Total	315 511 710 ,26 DH

En conséquence, le dividende par action pour les 2.243.520 actions composant le capital social s'élèverait à 10,00 Dirhams. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 23 juillet 2021.

JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de maintenir le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration conformément à l'article 24 des statuts, au titre de l'exercice 2020 à 405 000 DH.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, la répartition du capital social est de :

- NEXANS PARTICIPATIONS 86,46 % (dont 2,87% d'actions acquises par Nexans Participations en Nov. 2019)

- AUTRES ACTIONNAIRES 13,54 %

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'y a pas eu de changements dans la composition du Conseil d'Administration depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juin 2020 qui s'était prononcée favorablement sur :

- La ratification de la cooptation de M. Jean-Christophe JUILLARD pour six années,
- Le renouvellement des mandats de Karim BENNIS et Ali Fassi Fihri pour six années,

Pour mémoire, Monsieur Jean-Christophe JUILLARD avait été coopté le 30 janvier 2020 en tant qu'administrateur et nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Benjamin FITOUSSI.

PRISE DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de modification ou d'évènement au cours de l'exercice.

PARTICIPATIONS DETENUES PAR NEXANS MAROC

- **SIRMEL :** 84,83% Société d'importation et de représentation de matériel
 - électrique
 - **TEM :** 99,97 % Société de fabrication et vente de tourets en bois ayant
 - réalisé en
 - **COPREMA :** 99,40 % Société propriétaire du terrain sur lequel est édifié le site
 - industriel de Casablanca ayant réalisé en 2017
 - **L.C.S. :** 18,60 % Participation dans le capital d'une société de fabrication de
 - câbles au Sénégal.
 - **IMOUKA :** 16,67 % Participation dans la SCI de l'Oukaïmeden.
 - **SETIM :** 1,33 %
 - **CGMS :** 99,99 %
 - **MANELERG :** 49,80 %
 - **CGMB :** 49,90 %
 - **NEXANS COTE D'IVOIRE :** 41%
- } **p.m.** : ces sociétés sont en cours de liquidation.

CONVENTIONS REGLEMEENTES – CONVENTIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 17/95 modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78.12 sur les Sociétés Anonymes, le Conseil a, lors de sa réunion du 20 mars 2020 :

▪ **Conventions réglementées renouvelées:**

a. pris acte de l'existence d'anciennes conventions réglementées, préalablement autorisées par le Conseil, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020, savoir :

- la convention dite « General Relations Agreement » par laquelle Nexans Maroc reçoit du Groupe Nexans une assistance technique et le bénéfice des recherches provenant des centres de Recherche et Développement du Groupe ;
- la convention d'après laquelle Nexans Maroc reçoit du Groupe Nexans une assistance administrative ;
- le contrat de bail entre Nexans Maroc et COPREMA, dont Karim Bennis est le Président-Directeur Général, comprenant le paiement du loyer du site SIC ;
- la convention avec Sirmel, dont M. Karim Bennis est également membre du Conseil, relative à la rémunération de Nexans Maroc pour les prestations de support administratif et commercial rendues par cette dernière pour Sirmel ;
- la convention de financement entre Nexans Maroc et Sirmel, dont Karim Bennis est également membre du Conseil, d'après laquelle Nexans Maroc accorde un prêt à Sirmel en fonction de ses besoins de trésorerie au taux préférentiel de 5,0%;
- la convention de prestation par laquelle Nexans Maroc est rémunérée pour son support administratif et industriel à T.E.M., dont M. Karim Bennis est Président-Directeur Général ;
- l'accord signé en février 2007 avec Les Câbleries du Sénégal (LCS), au sein de laquelle Nexans Maroc est représentée dans son Conseil d'Administration par M. Karim Bennis, relatif à la rémunération de Nexans Maroc pour l'assistance technique et la formation rendues pour LCS ;
- la convention relative à la prestation d'assistance technique assurée par Nexans France pour le support apporté par le directeur du site de Mohammedia ;
- la convention de cross sales visant à rémunérer l'entité légale Nexans France pour son support commercial et légal lors des ventes dans plusieurs pays africains et les conventions de cross sales potentiellement conclues avec toute unité du Groupe et visant à rémunérer Nexans Maroc pour son support commercial et légal fourni lors des ventes sur son territoire et sur ceux dont elle a la responsabilité ;
- la convention d'après laquelle Nexans Maroc est rémunérée pour son assistance technique et la formation rendues à Sirmel Sénégal, dont M. Karim Bennis est Président Directeur Général ;
- la convention relative aux prestations informatiques par laquelle Nexans Maroc reçoit du groupe Nexans le service et le support pour l'infrastructure IS et Internet, le service relatif aux ERP, la licence de maintenance des ERP, les services relatifs à la messagerie mail, le support aux applications ERP et autres supports aux applications ;

- la compensation aux membres indépendants des Comités d'Audit d'une part et des Rémunérations d'autre part en rémunération des travaux fournis dans le cadre de ces Comités ;
- le contrat de transfert de technologie liant Nexans Maroc à l'unité Nexans France de Draveil pour l'activité des câbles aéronautiques La convention d'après laquelle Nexans Maroc est sous-traitant de Nexans France Draveil pour l'activité de câbles pour l'aéronautique. Nexans Maroc rémunère ainsi les frais de développement et commerciaux de l'activité ;
- la convention de refacturation des frais corporate de Nexans Maroc à Nexans France ;
- la convention de refacturation des frais de l'activité commerciale de Nexans Maroc à Nexans Cabling Solutions.
- la convention d'assistance technique entre Nexans Maroc et Nexans Côte d'Ivoire
- la convention de Prêt d'actionnaire Nexans Maroc à Nexans Côte d'Ivoire
- la convention d'assistance administrative avec la filiale du groupe Nexans, Nexans Interface Maroc
- La convention de départ à la retraite de M. Karim BENNIS

Nous vous proposons d'approuver les conventions susvisées dans les conditions prévues à l'article 58 dernier alinéa de la Loi 17-95.

▪ **Conventions réglementées à autoriser :**

- La convention avec Sirmel, représentant au Maroc d'Ormazabal et relative à l'assistance que Sirmel apporte à Nexans Maroc dans le cadre de ses achats auprès du fabricant dans les domaines de Négociation des achats auprès du fournisseur Ormazabal, suivi et gestion de la relation avec le fournisseur et développement de gamme.

▪ **Conventions significatives :**

Afin de satisfaire aux nouvelles exigences de la loi sur les sociétés anonymes, les conventions significatives au sens de l'article 57 de la Loi 17-95 ont été également portées à la connaissance du Conseil.

Il s'agit pour le reste essentiellement de conventions courantes, portant pour l'essentiel sur des relations commerciales bilatérales avec d'autres sociétés du groupe, d'achat et de vente de produits finis ou semi-finis, conclues à des conditions normales, et de sur la refacturation de coûts réels supportés réciproquement par Nexans Maroc et d'autres sociétés du groupe Nexans. La liste détaillée a été communiquée au Conseil et sera mise à la disposition des actionnaires conformément aux articles 58 et 141 de la loi 17-95.

DELAIS DE PAIEMENT

En application de la Loi 15-95 formant Code de Commerce, telle que complétée par la Loi 32-10, nous vous communiquons ci-dessous la décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs.

	(A) Montant des dettes fournisseurs au 31 décembre A = B+C+D+E+F	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			(C) Dettes échues de moins de 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues de plus de 90 jours
Exercice 2019	467 534 949	358 209 574	24 305 517	7 146 059	9 773 550	68 100 250
Exercice 2020	481 301 056	383 858 994	32 098 309	12 835 486	342 622	52 165 645

EVENEMENTS POST CLOTURE :

Pas d'évènement à signaler

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Enfin, nous vous demandons en conséquence, de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

MANDATS ADMINISTRATEURS :

Conformément à la loi 20-19, les mandats des administrateurs sont décrits comme suit :

Administrateurs (Total=8)	Date du dernier renouvellement /Nomination	Échéance du mandat	Date du Conseil d'administration statuant sur le renouvellement
<i>Karim BENNIS (DG)</i>	CA du 12/03/2015	AG statuant sur exercice 2025	CA du 20/03/2020
<i>Jean-Christophe JUILLARD (Président du CA)</i>	CA du 30/01/2020	AG statuant sur exercice 2025	CA du 30/01/2020
<i>Driss BENHIMA (indépendant)</i>	CA du 22/03/2018	AG statuant sur exercice 2023	CA premier semestre 2024
<i>Ahmed Réda CHAMI (indépendant)</i>	CA du 23/03/2017	AG statuant sur exercice 2022	CA premier semestre 2023
<i>Olivier CHEVREAU</i>	CA du 28/03/2019	AG statuant sur exercice 2022	CA premier semestre 2023
<i>Ali Fassi FIHRI (indépendant)</i>	CA du 28/03/2019	AG statuant sur exercice 2025	CA du 20/03/2020
<i>Laure HURBIN</i>	CA du 28/03/2019	AG statuant sur exercice 2022	CA premier semestre 2023
<i>Nexans Participations (Magali VALAT)</i>	CA du 25/03/2016	AG statuant sur exercice 2021	CA premier semestre 2022

Administrateurs (Total=8)	Nombre de mandats accomplis (incluant celui en cours)
<i>Karim BENNIS (DG)</i>	3
<i>Jean-Christophe JUILLARD (Président du CA)</i>	1
<i>Driss BENHIMA (indépendant)</i>	3
<i>Ahmed Réda CHAMI (indépendant)</i>	2
<i>Olivier CHEVREAU</i>	1
<i>Ali Fassi FHRRI (indépendant)</i>	2
<i>Laure HURBIN</i>	1
<i>Nexans Participations (Magali VALAT)</i>	4

Nexans Maroc - Comités		
	Comité d'audit	Comité des rémunérations
<i>Driss BENHIMA (Président du Comité d'audit)</i>	✓	✓
<i>Ahmed Réda CHAMI</i>	✓	✓
<i>Olivier CHEVREAU</i>	✓	
<i>J-C JUILLARD</i>		✓
<i>Laure HURBIN</i>		✓

* * *

Le Conseil d'Administration